



Extrait du registre des décisions

Bureau du 24 juin 2021

n° 106-21

Objet : RS - Participation au programme de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France 2014/2020 - Demande de subvention FEDER au titre de l'appel à projets ALCOTRA Relance

- date de convocation le 18 juin 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-quatre juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 23

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Pierre Brun - Alain Caraco - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Grégory Basin à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Christophe Pierretton - de Alexandre Gennaro à Josette Rémy

• conseillers excusés : 26

Jean-François Beccu - Marie Bénévisse - Christian Berthomier - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Eric Delhommeau - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marie Perrier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Alain Thieffinat - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 24 juin 2021

délibération n° 106-21

objet **RS - Participation au programme de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France 2014/2020 - Demande de subvention FEDER au titre de l'appel à projets ALCOTRA Relance**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, indique que dans le cadre de la coopération transfrontalière animée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un appel à projets ALCOTRA Relance / ALCOTRA Rilancio a été lancé afin de clôturer la programmation ALCOTRA Interreg France-Italie 2014/2020.

En effet, dans le contexte de crise sanitaire et d'évènements climatiques récents, il est proposé de mettre à disposition la totalité de ces reliquats de crédits FEDER pour soutenir les acteurs du territoire porteurs de projets pouvant apporter :

- des actions favorisant les investissements dans les domaines des services de la santé, du tourisme et de la culture,
- des solutions durables aux territoires conduisant à une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie,
- des expérimentations de services et actions permettant de répondre au contexte de crise sanitaire, sociale et économique dans la perspective de reconstruction post-Covid-19 ou de réponse à des évènements climatiques importants (tempête Alex...),
- et constituant une transition vers le programme opérationnel 2021/2027.

Dans ce cadre, un projet Respiration Jeunesse porté par le Département de la Savoie, en tant que chef de file, va être déposé. Il regroupera le Département de la Savoie, Grand Chambéry, la FOL (Fédération des œuvres laïques) de la Savoie, la FOL de la Haute-Savoie et la Région autonome de la vallée d'Aoste (Italie).

Projet de Grand Chambéry au sein du projet Respiration jeunesse

Au cœur du Parc naturel régional du massif des Bauges et du plateau nordique de Savoie Grand Revard de renommée internationale qui constitue l'un des premiers sites de pratique de ski nordique français, la construction du Centre nordique éducatif et sportif (CNES) revêt plusieurs objectifs allant tous dans le même sens : la pratique sportive du ski nordique partant de l'apprentissage/formation des plus jeunes à la pratique du sport de haut niveau.

Ce nouvel équipement structurant à vocation toutes saisons, aux normes d'accessibilité et énergétiques et pleinement intégré dans son environnement, est très attendu aussi bien par les scolaires, les écoles et skis-clubs que les athlètes de niveau international.

Il est destiné à remplacer deux chalets d'accueil d'apprentissage au ski nordique qui ne correspondent plus aux normes actuelles d'accueil du public.

Véritable lieu éducatif et de partage par la pratique du ski nordique et des activités de pleine nature, ce lieu est porteur de valeurs de plaisir, d'apprentissage, de dynamisme, de motivation, d'esprit d'équipe et de persévérance à destination des jeunes.

Le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) a délégué à Grand Chambéry la maîtrise d'ouvrage pour la construction du CNES. A ce titre, il revient à Grand Chambéry de solliciter les subventions liées à ce projet.

La gestion et l'animation de l'équipement seront organisées par SMSB.

Le projet fait l'objet de cofinancements de la part du Département de la Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et potentiellement d'un soutien de la filière bois ainsi que de l'Agence nationale du sport (ANS).

Pour mémoire, le coût prévisionnel global du projet s'élève à 3 M€ HT.

Les participations déjà accordées ou en attente d'attribution sont les suivantes :

- 1 350 000 € (Département - contrat de partenariat - 50 % de 2,7 M€, coût total prévisionnel conventionné),
- 401 300 € (Région - subvention attribuée - montant forfaitaire sur la base d'un coût total de 3 M€),
- 90 154 € (Agence nationale du sport - dossier déposé),
- soutien de la filière bois.

Après application d'un taux d'autofinancement de 20 %, soit 600 k€ HT, le reste à financer s'élève à 560 k€.

Par ailleurs, dans le cadre du schéma de crise de Grand Chambéry, un renforcement des actions politique de la ville a été affirmé. Afin de répondre à un besoin accru des jeunes des quartiers de s'aérer, un projet autour du site de La Féclaz a vu le jour en 2020, initié par Grand Chambéry et les opérateurs de l'animation de la vie sociale.

Cette action a pleinement rempli ses objectifs. Reconnue par les partenaires institutionnels et opérationnels, elle va être reconduite en 2021.

Dans le cadre du projet ALCOTRA Respiration Jeunesse, une déclinaison de cette action au travers d'événements en synergie avec les partenaires français et italiens pourra trouver toute sa place.

Eléments financiers du projet

Le budget global du projet Respiration Jeunesse multipartenarial s'élève à 3 M€.

Le budget total présenté par Grand Chambéry dans le cadre de cet appel à projets est estimé à 372 690 € décomposé comme suit :

- 300 000 € : dépenses d'investissement (valorisation de la part de dépenses du CNES non financée par le Département de la Savoie),
- 72 690 € : dépenses de fonctionnement valorisées au forfait correspondant aux dépenses de personnel affectées au projet, et aux frais administratifs et de structure (dont contrôle de premier niveau).

Après prise en compte des subventions proratisées de la Région et de l'ANS (les contreparties nationales Région Auvergne-Rhône-Alpes et ANS sont chiffrées à 49 100 €), le montant FEDER demandé s'élève au maximum à 267 687 €, soit 85 % du budget total éligible de Grand Chambéry.

L'autofinancement de Grand Chambéry de 15 % est chiffré à 55 904 €.

Le partenaire Grand Chambéry s'engage à garantir l'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet dans le cas où les reliquats FEDER de fin de programme seraient indisponibles.

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu la délibération n° 028-19 du 21 février 2019 portant approbation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des Stations des Bauges,

Vu l'appel à projets ALCOTRA Relance / ALCOTRA Rilancio du Comité de suivi Interreg V-A France-Italie ALCOTRA du 31 mars 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la candidature de Grand Chambéry à l'appel à projets ALCOTRA Relance / ALCOTRA Rilancio du programme de coopération transfrontalière ALCOTRA France-Italie 2014/2020,

Article 2 : approuve la convention de partenariat franco-italienne dédiée,

Article 3 : désigne le Département de la Savoie comme pilote/chef de file du projet Relance Jeunesse,

Article 4 : sollicite une subvention au titre du FEDER,

Article 5 : sollicite l'autorisation de commencement des travaux,

Article 6 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir,

Article 7 : **s'engage** à assurer l'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet,

Article 8 : **dit**, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 106-21

Objet de l'acte :	RS - Participation au programme de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France 2014/2020 - Demande de subvention FEDER au titre de l'appel à projets ALCOTRA Relance
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	25 juin 2021
Annexe(s) :	Présentation AAP Alcotra Relance, Projet Convention Coopération transfrontalière

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210625-lmc1H25402H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25402H1

Date de transmission en Préfecture :	25 juin 2021
Date de réception en Préfecture :	25 juin 2021
Période d'affichage :	du au